



2024/1

Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20241003-D-2024-47-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

Préfecture du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 3 octobre 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/47

Nombre de Conseillers
en exercice : 21
présents : 15
votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-sept septembre, s'est réuni à la Mairie
en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE,
Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD,
Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE,
Alaine HOUREZ, Grégory BENOIT, Laurent FOHRER,

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Philippe BARBIER par André BOURDON,
Nathalie JOLLY par Bernadette VOOGSGERD,
Patrice JACQUET par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Julia NOJAC et Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

Laurent FOHRER a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : FINANCE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2024-12 en date 3 avril 2024, approuvant le
Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA DEPENSE	
042	6811	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	20 000
012	641..	Rémunération principale	50 000
TOTAL			70 000
RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA RECETTE	
013	6419	Remboursement sur Rémunérations	11 000
013	6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	19 000
74	741127	Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	40 000
TOTAL			70 000

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA DEPENSE	
10	10226	Remboursement taxe d'aménagement	500
21	2151	Voirie	40 000
21	21828	Matériel de transport - Acquisition véhicule PM	2 500
TOTAL			43 000
RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA RECETTE	
040	28..	Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	20 000
10	10222	FCTVA	23 000
TOTAL			43 000

DIT qu'après intégration de la présente Décision Modificative, l'équilibre budgétaire 2024 s'élève à 6 095 000 € en section de fonctionnement, et à 2 586 575 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,

 Le Maire,

Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Laurent FOHRER

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 10/10/2024.
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 10/10/2024.